

Expérimentation

Réalisation de certificat de décès par les IDE



En vertu de l'article 36 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 et du décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023 qui en détermine les modalités de mise en œuvre, les infirmiers diplômés d'Etat (IDE), libéraux ou salariés (sous réserve du recueil préalable de son employeur), peuvent être autorisés à signer les certificats de décès à titre expérimental et ce pendant un an. Déployée en Occitanie, cette expérimentation doit permettre d'évaluer la pertinence d'une généralisation.

Pour quels objectifs ?

Améliorer les délais :

- de rédaction des certificats de décès
- de prise en charge des défunts par les opérateurs funéraires

Pour quels décès ?

- En l'absence d'un médecin disponible dans un délai raisonnable
- Personnes majeures
- Décès à domicile, en EHPAD, en HAD à toute heure
- Morts non violentes

Rémunération ?

- **54€** par certificat réalisé aux horaires de PDSA (20h à 8h), le samedi matin, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié ou dans les zones déterminées comme étant fragiles en termes d'offre de soins (ZIP-Zone d'Intervention Prioritaire, ZAC-Zone d'Action Complémentaire et QPV-Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville).
- **42€** en journée de 8 heures à 20 heures dans les autres zones du territoire

Expérimentation

Réalisation de certificat de décès par les IDE



Par quels IDE ?

- Sur la base du volontariat
- IDE libéraux, salariés en EHPAD ou en HAD;
- Etre diplômé depuis au moins 3 ans et Etre inscrit ou s'inscrire à l'ordre
- Se former à la rédaction des Certificats de décès (1,5 jours)

Comment se former ?

Possibilité de bénéficier gratuitement de l'offre e-learning mise à disposition par l'ARS Occitanie. Se manifester à l'adresse suivante [Je souhaite m'inscrire à la formation IDE Certificat de Décès ARS OC](#), l'ARS Occitanie vous inscrira automatiquement sur la plateforme.

Plus d'information sur Portail d'accompagnement des professionnels de santé Occitanie



occitanie.paps.sante.fr

Comment récupérer un stock de CERFA certificat de décès ?

Contactez votre délégation départementale de l'ARS pour obtenir un lot de certificat à l'adresse suivante : www.occitanie.ars.sante.fr/contacts-2